

**RAPPORT DE CUBA SUR LA RÉOLUTION 63/7  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**« Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier  
appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique »**

**La Havane (Cuba)**

## 1. INTRODUCTION

Le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis maintenant cinquante ans est le summum d'une politique cruelle et inhumaine, privée de légalité et de légitimité, sciemment conçue pour provoquer dans la population cubaine la faim, la maladie et le désespoir. Rien n'a changé sous dix administrations étasuniennes successives, si ce n'est la recrudescence de cette politique. Rien d'essentiel n'a changé non plus depuis l'entrée à la Maison-Blanche en janvier 2009 d'une nouvelle administration.

Faisant absolument fi de la résolution 63/7 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 octobre 2008, par 185 voix contre 3, l'administration étasunienne, loin de mettre fin au blocus économique, commercial et financier appliqué à la République de Cuba, a maintenu en vigueur les lois, dispositions et pratiques le sous-tendant. Elle a continué de renforcer les mécanismes politiques, administratifs et répressifs destinés à le mettre en œuvre d'une manière plus efficace et délibérée.

L'administration étasunienne a continué d'appliquer le blocus dans toute sa rigueur. Elle n'a annoncé, encore moins entrepris, aucune action qui tendrait à dénouer la trame complexe de lois et de dispositions administratives autorisant le blocus. Elle n'a pas non plus modifié les fondements de cette politique. À preuve le maintien des législations et des réglementations ci-après :

- ***Trading with the Enemy Act (TWEA)***. Promulguée en 1917 comme mesure de guerre pour restreindre le commerce avec des nations jugées hostiles, l'application de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi* a ensuite été étendue pour permettre au président de réglementer les transactions de biens qui impliqueraient des ressortissants étasuniens dans un pays étranger, aussi bien en temps de guerre que « durant n'importe quelle autre période d'urgence nationale décrétée par le président ». C'est sur cette loi que se fondent les premières réglementations du blocus décrété contre Cuba en 1962.
- ***Foreign Assistance Act***. Par cette *Loi sur l'aide extérieure* promulguée en septembre 1961, le Congrès étasunien a autorisé le président à établir et à maintenir « un embargo total sur le commerce entre les USA et Cuba », et a interdit l'octroi de n'importe quelle aide au gouvernement cubain.
- ***Export Administration Act (EAA)***. Adoptée en 1979 à la suite d'une révision des contrôles sur les exportations, la *Loi sur la gestion des exportations* a conféré au président l'autorité pour contrôler en général les exportations et réexportations de biens et de technologies et

restreindre en particulier les exportations qui contribueraient à améliorer le potentiel militaire de n'importe quel pays au détriment de la sécurité nationale des USA.

- **Cuban Democracy Act (CDA).** Cette *Loi relative à la démocratie cubaine*, plus connue comme **loi Torricelli** et signée par le président Bush père en octobre 1992, a permis à l'administration étasunienne de renforcer ses mesures économiques contre Cuba et a fourni une justification normative à l'extraterritorialité du blocus. Elle interdit, entre autres prohibitions, à des filiales de sociétés étasuniennes dans des pays tiers de faire des transactions avec Cuba ou avec des ressortissants cubains et aux cargos de pays tiers qui auraient accosté dans des ports cubains à entrer dans des ports étasuniens dans un délai de cent quatre-vingts jours.
- **Cuban Liberty and Democratic Solidarity (LIBERTAD) Act.** Cette *loi relative à la solidarité démocratique et à la liberté cubaine*, plus connue comme **Loi Helms-Burton** et signée par le président Clinton en mars 1996, vise à décourager les investissements étrangers et à internationaliser le blocus contre Cuba. Elle a codifié les dispositions du blocus, a limité les prérogatives du président à suspendre cette politique et a élargi sa portée extraterritoriale. Elle dénie l'entrée aux USA des cadres de sociétés étrangères (et à leurs familles) qui auraient investi dans des biens « saisis » à Cuba et fixe la possibilité d'actions légales contre eux devant des cours étasuniennes.
- **Export Administration Regulations (EAR).** On trouve parmi les *réglementations concernant la gestion des exportations* l'interdiction d'exporter des USA à Cuba, sauf les exceptions précisées expressément ou les autorisations délivrées par le Bureau d'industrie et de sécurité rattaché au département du Commerce. Lesdites réglementations sont avalisées par la Loi sur le commerce avec l'ennemi et par la Loi relative à la gestion des exportations.

L'ampleur des législations et réglementations précitées prouve par ailleurs qu'aucun blocus n'a été aussi total et brutal que celui que les États-Unis maintiennent contre le peuple cubain. Ce blocus constitue d'une part l'**acte de génocide** signalé à l'article II c) de la Convention de Genève pour la prévention et la répression du crime de génocide, du 9 décembre 1948, et, de l'autre, l'**acte de guerre économique**, selon la définition donnée dès 1909 par la Conférence navale de Londres au droit de la guerre maritime.

Le blocus contre Cuba n'est pas une question bilatérale avec les USA. L'application extraterritoriale répétée des lois étasuniennes et la traque des intérêts légitimes de sociétés et de citoyens de pays tiers portent un tort sensible à la souveraineté de nombreux autres États.

Se valant de cette politique, l'administration étasunienne continue d'infliger des sanctions à des sociétés nationales et européennes qui font des transactions avec Cuba. Ainsi, les malades cubains ne peuvent bénéficier, en maintes occasions, de moyens de diagnostic, de technologies et de médicaments de nouvelle génération, même si leurs vies en dépendent, car, indépendamment du fait qu'ils soient produits ou qu'ils soient disponibles dans un pays tiers, les lois du blocus interdisent à Cuba de les acquérir si l'un ou l'autre de leurs composants ou de leurs programmes provient des États-Unis.

Selon des calculs faits au plus bas, les préjudices directs causés à Cuba par le blocus jusqu'en décembre 2008 **dépassent 96 milliards de dollars**, soit, aux prix courants de cette monnaie, **236 221 000 000 de dollars**. Il n'est pas difficile d'imaginer les progrès que Cuba aurait pu faire si elle n'avait pas été privée de cette somme à cause du blocus et de la guerre économique cruelle que lui font les USA.

Défiant ouvertement ceux qui, aux USA et ailleurs, réclament l'élimination de cette politique, la nouvelle administration Obama a réitéré à plusieurs reprises son intention de maintenir le blocus, le vice-président Joseph Biden ayant affirmé : « **Les États-Unis maintiendront le blocus comme instrument de pression sur Cuba**<sup>1</sup>. »

On trouvera dans le présent Rapport une analyse de la véritable portée des mesures adoptées par la nouvelle administration étasunienne et un inventaire des dommages que le blocus a causés de mars 2008 à avril 2009.

## **2. LES MESURES ADOPTÉES PAR LA NOUVELLE ADMINISTRATION**

L'offensive médiatique et diplomatique lancée par le gouvernement des USA pourrait induire en erreur et faire croire qu'il a commencé à démanteler le blocus. Il n'en est rien, en fait, comme on le verra ci-après.

Quelles mesures la Maison-Blanche a-t-elle adoptées ?

- Levée des restrictions imposées aux visites familiales – mais seulement jusqu'au troisième degré de consanguinité – de Cubains vivant aux USA.
- Levée des restrictions imposées à l'envoi de fonds de la part de Cubano-américains à leurs familles à Cuba – mais seulement jusqu'au troisième degré de consanguinité et avec exclusion des « membres du gouvernement cubains » et des « membres du Parti communiste de Cuba ».

□

<sup>1</sup> Le 28 mars 2009, au sommet des Dirigeants progressistes (Chili).

- Élargissement de l'éventail d'articles pouvant être envoyés dans des paquets cadeaux.
- Délivrance d'autorisations à des sociétés étasuniennes pour élargir des opérations de télécommunications données avec Cuba.

Tout en réparant en partie une grave injustice – puisqu'elles restituent aux Cubains vivant aux USA le droit de rendre visite à leurs familles à Cuba – droit supprimé par l'administration Bush – ces mesures sont insuffisantes et à portée très limitée, puisqu'elles nous ramènent en fait à la situation qui avait prévalu jusqu'en 2004 quand le blocus était absolument en vigueur sur le plan économique.

De même, tout en dérogeant totalement les limitations imposées à la fréquence et à la durée des visites familiales, en redonnant au concept de famille un sens plus large – mais assorti néanmoins de restrictions – et en élevant le plafond des dépenses quotidiennes des visiteurs, la nouvelle administration a maintenu l'interdiction de voyage faite aux Cubains vivants aux USA mais sans famille dans l'île.

Ces mesures ne restituent pas non plus aux Étasuniens le droit constitutionnel de visiter librement Cuba, le seul pays où il leur est interdit de se rendre.

Quant à la délivrance éventuelle d'autorisations permettant à des sociétés étasuniennes d'élargir des opérations de télécommunications données avec Cuba, cette mesure n'est pas nouvelle : la loi Torricelli avait établi un cadre légal dans ce sens depuis 1992. Mais, dès cette même époque, les différentes administrations ont toutefois limité cette possibilité de communication téléphonique et ont même restreint le type de services que les sociétés étasuniennes pouvaient prêter. Aucune des nouvelles mesures annoncées n'indique que ces limitations ou restrictions seront modifiées. À ce jour, elles sont toutes de nature foncièrement médiatique. Par ailleurs, aucune réglementation n'a encore été promulguée quant à la mise en œuvre de cette mesure.

### **3. PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LE BLOCUS AUX DOMAINES À PLUS FORTES RETOMBÉES SOCIALES**

Les objectifs prioritaires du blocus étant d'amener le peuple cubain à la reddition par la faim et les maladies, les domaines de la **santé publique** et de l'**alimentation** sont les premiers visés.

#### ***SANTÉ PUBLIQUE***

Les préjudices causés à la **santé publique** se sont montés à **25 millions de dollars** de mai 2008 à avril 2009.

Ces préjudices découlent du fait que Cuba est contrainte d'acquérir des produits et de équipements sur des marchés lointains et de recourir à des intermédiaires dans ce but, ce qui renchérit les coûts d'achat.

La prohibition faite à des scientifiques et spécialistes cubains de la santé de participer à de nombreux congrès et réunions scientifiques aux USA ou la non-délivrance de visas dans ce sens constitue un obstacle au recyclage professionnel, à la comparaison de méthodes utilisés dans le traitement de différentes maladies et aux échanges d'expériences qui pourraient être utiles aux deux pays.

Les dommages causés par le blocus sont particulièrement cruels dans ce domaine, non seulement du fait de ses retombées économiques, mais aussi, et en particulier, pour les souffrances qu'elles infligent aux patients et à leurs familles et pour ses effets directs sur la santé de la population cubaine.

On en trouvera ci-après quelques exemples :

- Le **Centre national de génétique médicale** tente en vain depuis 2003 d'acquérir un appareil d'analyse de génomes à séquençage automatique et d'analyse de génomes complets, indispensable pour étudier l'origine de maladies à haute incidence dans la population cubaine et se situant parmi les premières causes de décès : cancer du sein, du côlon et de la prostate ; hypertension ; asthme ; diabète ; et troubles mentaux, entre autres, l'impossibilité d'achat s'expliquant par le fait qu'il est fabriqué exclusivement par des sociétés étasuniennes ou à brevet étasunien, comme la société *Applied Biosystem* (ABI).
- L'**Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire** a, à travers l'entreprise Alimport<sup>2</sup>, demandé à la société étasunienne Cook Vascular Inc., à brevet unique, de lui vendre un équipement d'ablation d'électrode permanente qui s'avère vital pour des patients souffrant d'une complication septique au niveau de l'électrode implanté de manière permanente ou de toute autre dysfonctionnement de celui-ci. Faute de cet équipement, il faut procéder à une opération à thorax ouvert, ce qui implique un risque grave pour la vie du patient. La société n'a pas répondu à la requête cubaine.
- La société **MEDICUBA** a, à travers la société *Alimport*, demandé à la société BARD de lui vendre des prothèses vasculaires, à la société CORDIS des pinces pour biopsie endomyocardique et à la société BOSTON SCIENTIFIC des dispositifs de dilatation microchirurgicaux

□

<sup>2</sup> La société Alimport est chargée de l'achat de denrées alimentaires et de produits médicaux auprès de sociétés étasuniennes.

Cutting Balloon. Seule BARD a daigné répondre en disant que les lois du blocus ne lui permettraient pas de présenter ses produits en vente, tandis que les deux autres sociétés, redoutant les conséquences éventuelles, n'ont même pas répondu.

- Le **Système intégré d'urgences médicales (SIUM)** n'a pu recevoir trois ambulances Ford d'occasion (environ 24 000 dollars chacune sur ce marché), les Pasteurs pour la paix n'ayant pas pu en faire don à Cuba par prohibition de l'administration.

La santé des enfants cubains a aussi subi les torts causés par la politique brutale de blocus :

- Les hôpitaux pédiatrique ont beaucoup de mal à acquérir les articles nécessaires aux petits enfants, tels que sondes vésicales, digestives et trachéales de meilleure qualité et durabilité, des aiguilles de Huber pour trachéotomie et ponctions lombaires dont la plupart est de fabrication étasunienne.
- Les petits Cubains souffrant de leucémie lymphoblastique ne peuvent recevoir le médicament Erwinia L-asparaginasa, connu dans le monde comme Elspar, la société pharmaceutique étasunienne Merck and Co refusant de le vendre à Cuba.
- Le **Centre de cardiologie pédiatrique William Soler** ne peut acheter des dispositifs tels que cathéters, coils, guides et stents utilisés pour le diagnostic et le traitement par cathétérisme d'enfants atteints de cardiopathies congénitales complexes, les sociétés NUMED, AGA et BOSTON SCIENTIFIC refusant de le lui vendre. Aussi la liste d'enfants cubains devant être opérés à cœur ouvert s'est-elle allongée l'an dernier de huit nouveaux cas :

1- Osdenis Díaz, 30 mois, Pinar del Río, HC 684805

2.-Leinier Ramírez Pérez, 9 mois, Camagüey, HC 686901

3.- Leidy Reyes Blanco, 2 ans, Camagüey, HC 684376

4.- José Luis Sanamé, 13 ans, Ciego de Ávila, HC 687071

5.- Yusmary Rodríguez Márquez, 12 ans, La Havane, HC 686546

6.- Pedro P. Valle Ros, 5 ans, Matanzas, HC 685014

7.- Osniel Pérez Espinosa, 5 ans, La Havane, HC 679922

8.- Roilán Martínez Pérez, 3 ans, Pinar del Río, HC 685449

Ces enfants ne peuvent recevoir le meilleur traitement de santé possible à cause de la cruauté du blocus.

Les cas ci-dessous prouvent la portée **extraterritoriale** du blocus dans le domaine de la **santé** :

- La société cubaine **GCATE S.A.**, spécialisée dans l'achat d'équipement technologique destiné à la santé publique, s'est heurtée à de nombreuses difficultés avec la société hollandaise *Philips Medical* qui, après avoir vendu et installé une série d'équipements, refuse maintenant de livrer les pièces de rechange et la contraint à se fournir à travers des pays tiers, ce qui renchérit notablement le coût d'achat et rend la maintenance plus difficile. La société hollandaise se justifie au nom des clauses du blocus étasunien.
- La société japonaise **HITACHI** refuse de vendre à Cuba un microscope à transmission électronique spécialisé en anatomie pathologique, prétextant des clauses du blocus, ce qui oblige notre pays à se pourvoir ailleurs à un coût plus élevé.
- La société japonaise **TOSHIBA** refuse pour ce même motif de vendre à Cuba des équipements de pointe, comme une chambre gamma, utilisée pour des études d'isotopes radioactifs en médecine nucléaire, des appareils de résonance magnétique et des échographies de haute précision, ce qui porte préjudice aux services de santé destinés à la population cubaine.

## **ALIMENTATION**

Non contente de devoir faire face aux conséquences défavorables des crises alimentaire, énergétique, économique et financière mondiales, Cuba doit surmonter les restrictions qu'impose le blocus pour pouvoir satisfaire les besoins alimentaires de sa population.

Bien que les USA aient autorisé depuis 2000 des ventes alimentaires à Cuba, elles sont régies par des mesures de supervision rigoureuses et par un processus bureaucratique et lent de délivrance d'autorisations au cas par cas de la part de nombreux organes publics. Bien que la nouvelle administration ait annoncé le 11 mars dernier qu'elle fournirait des autorisations générales à l'exportation d'aliments à Cuba, le fait est qu'elle continue d'entraver les achats de notre pays et n'a engagé aucune action pour que ces ventes se fassent selon les normes, voies et pratiques habituelles dans le commerce international.

En 2008, la société **ALIMPORT** a dû verser **154 900 000 dollars de plus** à cause des obstacles imposés aux transactions avec les USA, ce qui aurait

permis à Cuba d'acheter sur ce même marché étasunien, aux prix moyens de l'année, 339 000 tonnes de blé ou 615 000 tonnes de maïs ou 126 700 tonnes de poulet destinés aux onze millions de Cubains compris dans le programme du « panier de la ménagère ».

D'avril 2008 à mars 2009, le secteur agroalimentaire, si sensible pour la sécurité alimentaire du pays, a essuyé des pertes de **121 800 000 dollars** à cause du blocus.

On en trouvera ci-dessous quelques exemples :

- À cause du blocus, Cuba doit conserver au froid une moyenne d'environ 3,79 millions d'œufs par mois pour assurer des livraisons stables à la population et prévenir des défaillances soudaines dans les livraisons de matières premières étasuniennes destinés aux aliments pour animaux, ceci entraînant une dépense de **5,2 millions de dollars** par an.
- Dans l'**industrie halieutique**, les pertes se sont chiffrées à **5,4 millions de dollars** durant cette même période à cause de taxes plus élevées sur les marchés d'exportations, ainsi que de la cherté accrue du transport, des taux de change et du risque accru que courent les marchandises sous l'effet de longues traversées.

Parmi les exemples illustrant les retombées de l'**extraterritorialité** du blocus dans l'**alimentation**, on peut citer les suivants :

- La société mixte **CORACAN S.A.**, à capitaux cubano-canadiens, constituée pour produire et vendre des aliments à préparation instantanée, a essuyé des pertes de plus de 164 000 dollars dans la mesure où le blocus entrave ses relations avec des sociétés de pays tiers. En voici quelques exemples :
  - En décembre 2008, la **société canadienne SENSIENT FLAVORS**, qui livrait la matière première Parfum d'organe en poudre, a fait savoir que sa maison mère d'Indianapolis lui interdisait de vendre à Cuba.
  - La **société canadienne Sethness Products Company** a fait savoir à la société CORACAN qu'elle ne pouvait pas continuer de lui livrer la couleur caramel en poudre par suite d'instructions de sa maison mère de Chicago, si bien que l'usine de sodas CORACAN a dû interrompre sa production pour plus de quinze jours, chercher de nouveaux fournisseurs et payer plus cher.

- La société mixte cubano-française **Los Portales**, constituée pour produire des eaux minérales et des sodas, a signé un contrat avec la filiale étasunienne LATAPACK-BALL, installée au Brésil pour la livraison de cannettes et de couvercles d'aluminium à un prix f.a.b. inférieur de 25 p. 100 au marché mondial. En février 2009, cette société a fait savoir qu'elle n'était pas autorisée de livrer ces cannettes, même pas par Groupe Nestlé interposé. Ceci aurait permis à Los Portales de diminuer de 4,4 millions de dollars ses coûts d'importation.
- En mars 2009, la société **LACTALIS USA**, filiale étasunienne du géant français Lactalis, producteur de fromages et de produits lactés, s'est vue infliger une amende de **20 960 dollars** par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) pour infraction aux réglementations du blocus (« transfert financiers électroniques dans lesquels Cuba ou un ressortissant cubain était impliqué entre février 2004 et mars 2007 »). **Il s'agit là de la première sanction infligée par l'OFAC depuis l'entrée du président Obama à la Maison-Blanche.**

### **AUTRES DOMAINES À RETOMBÉES SOCIALES**

Les domaines de l'éducation et de la culture ont été durement touchés par le blocus ces cinquante dernières années.

#### **EDUCATION**

Le blocus influe négativement sur tous les niveaux d'enseignement. Bien que le gouvernement cubain déploie des efforts pour garantir à tous les citoyens une éducation de bonne qualité, le blocus se traduit par des carences quotidiennes qui portent préjudice à l'enseignement, à la recherche et au travail scientifique en général.

On en trouvera ci-après quelques exemples :

- De mai 2008 à avril 2009, ce secteur a importé pour environ 40 millions de dollars, dont 8,7 p. 100 correspondait au paiement de frets pour marchandises achetées sur le marché asiatique. Si Cuba avait pu se fournir aux USA, ces frets auraient diminué à 3,9 p. 100, soit 1,39 millions de dollars de moins, une somme qui aurait permis d'acheter 40 millions de crayons, un million de boîtes de pâte à modeler pour les garderies et le primaire et 555 000 boîtes de crayolas.
- Les instituteurs et professeurs cubains ne peuvent accéder à une bibliographie actualisée d'écrivains ou de centres de recherche et d'enseignement étasuniens, car les maisons d'édition de ce pays et

leurs filiales dans des pays tiers refusent de vendre à Cuba. L'achat sur des marchés lointains renchérit les frets.

- Cuba ne peut acheter une série d'instruments psychopédagogiques correspondant aux techniques WPPISI, WAIS y GRACE, qui servent à déterminer le quotient intellectuel, émotionnel et moteur de personnes à besoins éducatifs spéciaux, parce qu'ils sont d'origine étasunienne.
- Durant la période sous examen, le secteur de l'**enseignement supérieur** a souffert des pertes évaluées à **3,8 millions de dollars**, sous forme de préjudice à la production et aux services, de revenus non perçus pour exportations de biens et services, de nonaccès à la technologie étasunienne, de programmes universitaires annulés, de non-exécution de virements bancaires et de programmes.
- L'accès à l'Internet, outil incontournable pour les universités, est limité parce que le gouvernement étasunien interdit à Cuba de se connecter sur les câbles sous-marins proches et de disposer de technologies qui permettraient d'élargir sensiblement la bande passante disponible dans le pays.

Le secteur de l'**éducation** n'échappe à l'**extraterritorialité** du blocus :

- La faculté d'économie de l'Université de La Havane a besoin de réaménager trois ascenseurs et se procurer au Canada des pièces des marques GAL et ECI. Elle est entrée en négociations en 2008 avec une société canadienne qui a fait parvenir un devis de 11 318 dollars. Néanmoins, une fois le contrat signé et la carte de crédit ouverte, la société n'a pas exécuté son offre parce que la totalité des pièces détachées était d'origine étasunienne. La fac a dû se fournir auprès d'une autre société à un coût plus élevée de 200 p. 100.

## **CULTURE**

La politique de blocus a privé les deux pays d'échanges culturels, qui avaient été très intenses tout au long de l'histoire, et empêché nos peuples de profiter du meilleur de leurs expressions artistiques, littéraires et culturelles.

Parmi les principaux préjudices durant cette période, on peut citer :

- En mai 2009, le célèbre interprète cubain Silvio Rodriguez n'a pu, pour refus de visa, participer au concert d'hommage organisé aux USA pour le quatre-vingt-dixième anniversaire de Pete Seeger

- La société **ARTEX** a souffert de lourdes pertes dans ses droits de commercialisation discographique, car le blocus interdit la promotion et la diffusion adéquates des talents musicaux cubains, réduit au minimum les prix de vente et limite l'écoute de la musique cubaine. De mai 2008 à avril 2009, le manque à gagner a été évalué à **130 000 dollars**.
- L'**Institut cubain du livre (ICL)** ne peut vendre la littérature cubaine, car il lui est impossible d'encaisser des chèques ou de recevoir des virements en dollars en provenance de maisons d'édition étrangères. Ainsi, la maison d'édition portoricaine NORMA n'a pas pu payer les droits sur des ouvrages d'auteurs comme Nicolás Guillén, Dora Alonso, David Chericián et Roberto Fernández Retamar.
- L'activité du **Fonds cubain de biens culturels** a été particulièrement touchée par le renchérissement des matières premières et des matériaux indispensables au développement des arts plastiques et appliqués. Comme dans d'autres domaines, Cuba doit se fournir en matériaux et moyens d'origine étasunienne à des prix incomparablement supérieurs sur les marchés plus lointains d'Europe et d'Asie, le manque à gagner à ce titre ayant été évalué à **636 mil 990 dollars** durant la période analysée.
- L'**Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques (ICAIC)** se heurte à des limitations sensibles dans la distribution, la projection, la restauration et la conservation de son patrimoine filmographique, faute de pouvoir se procurer des équipements, des technologies, des pièces détachées et des matériaux vitaux dans ce domaine. Il est pratiquement impossible de les acheter hors des USA et leur achat à travers de tiers renchérit notablement les coûts.

## **SPORT**

En **sport**, on peut citer aussi de nombreux exemples du blocus:

- Cuba n'a pas pu acheter l'équipement de chromatographie liquide couplé à la spectrométrie de masse (LC/MS/MS) qui est indispensable de nos jours au contrôle antidopage, parce que Washington interdit aux sociétés étasuniennes et à leurs filiales dans des pays tiers de le lui vendre, tout comme il interdit de vendre les réactifs et les substance de référence au laboratoire antidopage.
- Selon des calculs faits au plus bas, les pertes découlant d'équipements hors de service à cause de pièces détachées impossibles à acheter aux USA se montent à **781 000 dollars**.

## **TRANSPORT**

Bien que le gouvernement cubain consente d'énormes efforts pour stimuler le transport et la réparation de voies, le blocus continue d'entraver les plans de développement du pays dans ce domaine. De mars 2008 à avril 2009, les préjudices ont été chiffrés à **357 802 000 dollars**.

- En mars, la société étasunienne **ASTEC Industries Inc.** a refusé de vendre à une entreprise cubaine des équipements destinés à la réparation de chaussées asphaltées, invoquant pour motif les clauses du blocus.
- La société **General Cable Inc.**, qui vend du matériel électrique, a informé le 20 mars qu'elle ne pouvait engager aucune relation commerciale avec Cuba, car aucun changement n'était intervenu à sa connaissance entre les deux pays dans ce domaine : « Malheureusement, du fait des lois internationales établies par le département du Trésor, il ne nous est pas permis de nouer des relations commerciales avec Cuba. »
- Les réparations navales sont aussi touchées par le blocus. Les achats de matériaux et de produits nécessaires à cette activité renchérissent de 20 p. 100 du fait qu'il faut les acheter en Europe, soit un préjudice de **5 0520 000 dollars**.
- Le réseau routier national comprend 2 886,3 kilomètres en état médiocre et mauvais. Il faudrait 327 900 000 dollars pour les réparer et 600 millions de dollars pour conclure les tronçons restants de l'Autoroute nationale. Mais Cuba ne peut accéder aux financements de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement alloués à ce genre d'infrastructure, compte tenu du contrôle des USA sur ces organes. Selon la page Web correspondante, la Banque interaméricaine de développement a, de novembre 2007 à avril 2009, alloué 750 millions de dollars à des projets d'infrastructure routière à des pays latino-américains et caribéens.

### **3.1 PRÉJUDICES AU SECTEUR EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE.**

Le blocus étasunien continue de priver Cuba d'importantes recettes d'exportations de biens et services, entrave son accès aux sources de financement extérieures et renchérit les prix d'achat du fait de sa nécessité de resituer géographiquement son commerce.

Durant la période analysée, les préjudices causés au secteur extérieur se chiffrent à **242,4 millions de dollars**.

Les entreprises de ce secteur ont surtout été affectées par le renchérissement du financement extérieur, par les implications qu'entraîne le risque/pays élevé par lequel sont qualifiées les opérations cubaines. Le fait que les principaux organes de qualification de risque à l'échelle mondiale sont dominés en tout ou partie par le capital étasunien constitue un facteur déterminant en la matière.

Cuba n'obtient des financements qu'à des taux d'intérêt supérieurs à ceux du marché international. De même, le fait que les entreprises de ce secteur ne peuvent utiliser le dollar dans leurs transactions les contraint d'acheter des monnaies de remboursement avec tous les risques de change que cela implique. Les préjudices causés par ces facteurs se sont chiffrés à 164,1 millions de dollars.

On trouvera ci-après quelques exemples de préjudices dans ce secteur :

- Les sociétés cubaines exportatrices de **sucre, de café et de miel**, faute d'accès au marché étasunien, doivent vendre sur des marchés moins avantageux, soit des préjudices se montant à **49,4 millions de dollars**.
- La société cubaine **MAPRINTER** doit importer chaque année une bonne quantité de résines plastiques dont le principal fournisseur sont les États-Unis. Faute d'y avoir accès, elle doit chercher des marchés de rechange, ce qui lui a coûté en 2008 environ 1,9 million de dollars de plus que prévu.

L'**extraterritorialité** du blocus provoque aussi des préjudices à ce secteur :

- En août 2008, une société européenne, qui livrait traditionnellement des compresseurs d'air à la société cubaine MAQUIMPORT, lui a fait savoir que sa maison mère avait été rachetée par la société étasunienne Gardner Denver Inc., laquelle avait décidé de fermer sa filiale à Cuba et de cesser ses opérations avec notre pays. Bien que la société cubaine ait pu exécuter les contrats en souffrance avant cette fermeture, elle a dû en 2009, afin de garantir les livraisons de pièces détachées à près de trois cents équipements installés dans des usines, des centres de santé et des laboratoires du Pôle scientifique, se fournir auprès d'intermédiaires en payant de 20 à 30 p. 100 de plus.
- En novembre 2008, une société suédoise a fait savoir à MAQUIMPORT qu'elle ne pourrait honorer un contrat de livraison d'un équipement destiné à l'industrie sucrière cubaine, parce que l'un de ses composants est d'origine étasunienne. Le contrat a été annulé, ce qui a causé des préjudices à la production sucrière.

Les actions entreprises en vertu du blocus contre le système bancaire et financier cubain se sont durcies. Durant cette période, notre pays a vu se réduire ses possibilités d'utiliser des banques correspondantes, ce qui a rendu ses transactions plus complexes et a limité le fonctionnement normal de ses institutions bancaires et financières. À quoi s'ajoutent les limitations provoquées par l'impossibilité d'utiliser le dollar des États-Unis comme monnaie de paiement.

L'une des manifestations du blocus dans le domaine bancaire est l'annulation des clefs BKE permettant d'identifier les messages SWIFT avec Cuba : durant cette période, une banque européenne, une banque canadienne et deux banques installés en Amérique latine ont appliqué cette mesure contre Cuba.

### **La section 211 de l'*Omnibus Consolidated and Emergency Supplemental Appropriations Act, 1999*, et les nouvelles agressions dans le domaine des marques commerciales**

L'administration étasunienne a poursuivi ses actions pour finaliser le vol de la marque cubaine de renommée internationale Havana Club. La section 211 de l'*Omnibus Consolidated and Emergency Supplemental Appropriations Act, 1999*, interdit aux titulaires cubains ou à ses successeurs (dont les sociétés étrangères à Cuba) de faire reconnaître aux USA leurs droits sur des marques ou de noms commerciaux enregistrés et protégés à Cuba.

Cette loi n'a pas que des retombées bilatérales ; elle porte atteinte à des accords multilatéraux auxquels les deux États sont partie. Aussi, dès 2002, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a reconnu qu'elle violait les obligations du traitement national et de la clause de la Nation la plus favorisée de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), et à presser les USA d'ajuster cette législation aux dites obligations dans les meilleurs délais.

L'administration étasunienne n'a fait aucun cas de cette décision de l'OMC et de ses nombreux appels dans ce sens, ce qui confirme son manque de volonté politique pour régler ce différend et respecter les normes du commerce international. On a pu vérifier cette attitude des USA vis-à-vis du droit international le 30 mars dernier, quand le juge fédéral de la cour de Washington, Royce C. Lambert, a repoussé une requête déposée par la société cubaine CUBAEXPORT (titulaire légitime de la marque Havana Club) contre l'*Office of Foreign Assets Control*, rattaché au département du Trésor, qui lui avait refusé cette autorisation en 2006 au nom de la Section 211.

À cet égard, la porte-parole de la société Bacardí USA, Patricia Neal, a déclaré à l'agence EFE que sa compagnie se félicitait de la décision du tribunal, soulignant que ce verdict confirmait la décision selon laquelle « le gouvernement cubain n'a pas de droit sur la marque Havana Club aux USA ».

On pourrait se demander : que se passerait-il si un pays commençait à annuler arbitrairement les enregistrements de marques étasuniennes et si une société les utilisait délibérément sur ce marché ?

La communauté internationale ne saurait permettre aux USA d'ignorer impunément le droit commercial et celui concernant la propriété intellectuelle, ainsi que les décisions de l'organe d'appel de l'OMC.

Agissant ainsi, les USA ont posé un précédent aux conséquences imprévisibles en matière de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

### **3.2 PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LE BLOCUS À D'AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CUBAINE**

**Secteur de la construction.** D'avril 2008 à mars 2009, ce secteur a subi de pertes de l'ordre de **47,2 millions de dollars**, ce qui a eu des retombées négatives sur les plans prévus et sur le relèvement du pays frappé par trois cyclones en 2008.

- Cuba a dû faire face à une situation complexe en matière de construction et de réparation de plus de 600 000 logements touchés par les cyclones, dont 90 958 totalement détruits. Or, le blocus empêche l'exécution des plans de construction, de conservation et de réparations de ces logements, car il fait obstacle aux importations de matériaux, de produits, d'outillages et d'engins de construction, ainsi que de matières premières destinées à la fabrication de matériaux. Les pertes infligées aux **programmes de construction de logements** ont été calculées à **7,3 million de dollars**.
- De mars 2008 à avril 2009 la société de commercialisation **IMECO**, importatrice de matériaux et de production de construction destinés aux logements, a subi des pertes de **2,3 millions de dollars** à cause de la différence de prix sur des marchés lointains et du coût du risque/pays.
- La société **MATCO**, importatrice de matériaux de construction, doit à cause du blocus faire plus de 80 p. 100 de son commerce en Europe et en Asie, ce qui provoque des retards dans ses opérations et des préjudices à toutes les activités économiques internes dépendant de ces livraisons. Les délais requis entre le début des démarches

d'importations et l'arrivée des produits à Cuba s'étendent considérablement : en moyenne, onze mois, au lieu de cinq mois si la société pouvait se fournir aux USA.

- La société de commercialisation **IMECO**, dans l'impossibilité d'importer des composants électriques des marques étasuniennes Westinghouse et Cuttler Hammer, a dû réaliser cette opération à travers un intermédiaire, CONYAL S.A, ce qui a renchéri les coûts d'achat.
- Les sociétés cubaines susmentionnées, qui ont présenté des demandes d'offres à des compagnies étasuniennes comme Ring Power Corporation et Spears Co., y compris à leurs filiales, pour acheter des tuyauteries, des accessoires intérieurs et extérieurs en PVC, des wagons pour la construction, n'ont jamais reçu de réponses par crainte de sanctions découlant de la politique du blocus.

On trouvera ci-après un exemple de l'**extraterritorialité** du blocus dans le secteur de la **construction** :

- La société **Siemens** (Division Ciment) – installée au Danemark – a refusé, au motif du blocus, de vendre un équipement pour la nouvelle cimenterie de Santiago de Cuba, si bien qu'il a fallu choisir un fournisseur moins fiable et introduire un matériel non standardisé par rapport à toutes les autres cimenteries du pays, sans parler des coûts financiers plus élevés pour stockage.

L'**industrie sucrière cubaine** a souffert des pertes de **127,5 millions de dollars** durant la période recensée. Rien qu'au titre du repositionnement des marchés d'importations d'engins agricoles, le pays a dû verser **76 millions de dollars** de plus.

- En 2008, la production sucrière a perdu à cause du blocus 162 799 tonnes, soit **44,7 millions de dollars** aux cours actuels du marché, parce que la politique étasunienne a empêché d'acheter des roulements spéciaux, des emballeuses, des métaux, des pièces détachées pour l'industrie, des lubrifiants et des huiles pour la réparation des équipements destinés à la production. À quoi il faut ajouter les obstacles à l'achat de camions, de remorques, de pneus, d'engins, de pièces et d'accessoires de locomotives, tous produits indispensables à l'industrie sucrière.

La **Société d'aéronautique civile de Cuba** n'a pas échappé aux méfaits du blocus. En voici quelques exemples :

- L'aviation civile cubaine continue de se heurter à de graves obstacles pour encaisser le montant des services qu'elle prête aux lignes aériennes étasuniennes qui opèrent depuis et vers les USA pour utilisation de l'espace aérien cubain. Ainsi, la ligne aérienne étasunienne Spirit Airlines s'est vu infliger une amende de cent mille dollars pour avoir payé à Cuba les services qu'implique l'utilisation de son espace aérien.
- La compagnie aérienne Cubana de Aviación S.A. n'ayant pas l'autorisation de survoler les USA, le détour que ceci implique dans le cadre de ses huit cents vols depuis le Canada jusqu'au centre et à l'Est de Cuba a entraîné des pertes d'au moins **2,4 millions de dollars**.
- De même, les États-Uniens n'ayant toujours pas le droit de se rendre à Cuba, le manque à gagner pour les compagnies aériennes cubaines et étasuniennes pour non-desserte de l'itinéraire correspondant et pour non-prestation d'autres services aéroportuaires se monte à **193 832 538 dollars**.

Le secteur de la **science**, de la **technologie** et de l'**environnement** a aussi été touché par le blocus étasunien.

- Ainsi, le Bureau cubain de la propriété industrielle (OCPI) éprouve des difficultés à payer le Bureau de l'OMPI à Genève au titre des demandes de brevets internationaux, car Crédit suisse et Union des banques suisses (UBS) ont refusé de réaliser les opérations correspondantes au motif de l'extraterritorialité des dispositions du blocus.

Le secteur de l'**informatique** et des **communications** a aussi été touché durement par le blocus, y compris par les restrictions qu'imposent les USA à l'accès à Internet.

- Cuba ne peut se connecter à Internet au débit approprié et à la largeur de bande requise, dans la mesure où, à cause du blocus, elle doit passer par des connexions satellitaires très coûteuses et à capacités limitées. Ce problème serait réglé si elle pouvait se brancher, sans conditions ni exigences discriminatoires, sur les câbles sous-marins à fibre optique qui passent à quelques kilomètres de ses côtes, ce que les autorités étasuniennes ne permettent toujours pas.
- Cuba n'a pas le droit d'accéder aux services qu'offrent nombre de sites web, ce refus d'accès se produisant quand l'ordinateur reconnaît que la liaison est établie à partir d'une adresse Internet

(IP) octroyée au domaine cubain **.cu**. On ne constate ce refus qu'à partir de connexions faites depuis Cuba. On a toutefois détecté un cas où le refus de connexion avec Cuba se produit indépendamment du lieu de connexion : le site de l'agence de voyages AMADEUS (<http://www.amadeus.com>).

- En mai 2009, la société étasunienne Microsoft a bloqué son service Windows Live à Cuba. Quand il tente de se connecter à ce service, le cybernaute cubain peut lire l'avis suivant : « *Microsoft ayant coupé l'accès à Windows Live Messenger IM aux usagers de pays soumis à un embargo des Etats-Unis, il n'offrira plus ce service à votre pays.* »

On trouvera ci-dessous quelques exemples d'autres sites web interdits d'accès au domaine .cu :

1. Cisco Systems (technologies pour connexion, routeurs pour serveurs d'accès à Internet, dont des équipements pour vidéo numérique) : <http://tools.cisco.com/RPF/register.do>.
  2. SolidWorks (système automatisés de conception) : <http://www.solidworks.com/sw/termsfuse.html>.
  3. Symantec (logiciel de protection antivirus) : <http://www.symantec.com/about/profile/policies/legal>.
- **L'Empresa de Telecomunicaciones de Cuba S.A. (ETECSA)** a essuyé des pertes d'environ **53, 7 millions de dollars** durant la période analysée, dues essentiellement au fait qu'elle ne peut accéder au marché étasunien pour acheter des équipements spécialisés, des pièces détachées et d'autres articles nécessaires à son bon fonctionnement, ce qui la contraint à chercher des intermédiaires qui renchérissent énormément les produits. Durant cette période, ETECSA a dû déboursier 96 100 dollars de plus que prévus pour pouvoir disposer d'un plus grand stock de pièces détachées et garantir ses services.

**L'industrie touristique** cubaine n'échappe aux effets négatifs du blocus, le manque à gagner ayant été chiffré autour de **1 214 500 000 dollars**.

- *L'Office of Foreign Assets Control* (OFAC), rattaché au département du Trésor, a continué d'empêcher les transactions commerciales en rapport avec l'offre touristique cubaine, dont les services offerts à travers Internet, parmi lesquels les services de réservations, l'achat de billets, de logement, de location d'aéronefs et les opérations relatives au tourisme de croisière et nautique. L'an dernier, l'OFAC a interdit à GDS SABRE de continuer de prêter des services globaux

de distribution de réservations de chambre dans des hôtels cubains gérés par des chaînes étrangères.

- Selon les prévisions de l'*American Society of Travel Agents* (ASTA) – qui coïncident avec celles d'autres sources liées au tourisme international, en particulier dans les Caraïbes – la quantité de touristes et de plaisanciers étasuniens qui auraient pu passer des vacances à Cuba en 2008, n'était la prohibition de leur gouvernement, a été calculée à 1,75 million, ce qui aurait rapporter à l'industrie touristique cubaine au moins 1 200 000 000 dollars, y compris compte tenu d'une diminution des dépenses de ces touristes à cause de la crise économique en cours depuis l'année dernière.
- Les lignes aériennes canadiennes doivent remettre aux autorités étasuniennes, soixante-douze heures à l'avance, une information sur les passagers dans des vols traversant les USA, ce nouveau contrôle permettant à l'OFAC de contrôler les Étasuniens se rendant à Cuba sans autorisation.
- À la suite de la traque étasunienne, les sociétés touristiques cubaines ne peuvent pas non plus passer des annonces publicitaires dans les meilleurs systèmes de service web, comme Google, Yahoo et MSN, tous étasuniens. Durant la période analysée, l'administration étasunienne a continué de limiter et d'entraver au maximum l'accès de Cuba au commerce électronique et aux transactions basées sur les cartes de crédit.
- Le blocus interdit l'achat d'équipements, de pièces, de parties et d'accessoires aux États-Unis et à leurs filiales et succursales dans d'autres pays, ainsi que de technologies et de services de marques étasuniennes connus des touristes, ce qui renchérit les livraisons à l'industrie touristique cubaine : prix plus élevés, stocks accrus, augmentation du fret et taux d'intérêt élevés sur les crédits.

L'**industrie lourde**, base importante de l'industrie nationale, est constamment harcelée par la politique de blocus, celle du nickel continuant d'être l'une des branches les plus traquées et poursuivies à ce titre. Durant la période analysée, l'industrie a essuyé des pertes pour **62,9 millions de dollars**, dont 45,8 millions découlant de préjudices causés aux exportations, car il est interdit d'importer aux USA tout produit élaboré en tout ou partie avec des matières premières cubaines, même s'il est fabriqué dans un pays tiers.

Une société cubaine de l'industrie lourde a présenté une pétition à la société étasunienne ARMSTRONG EQUIPMENT en vue d'acheter un moulin microniseur ou module de broyage, très utile dans les mines. Le fournisseur éventuel n'a jamais répondu.

On trouvera ci-dessous des exemples d'**extraterritorialité** à l'égard de cette industrie :

- **Minxia Non-Ferrous Metal Inc.**, subsidiaire de la société chinoise Minmetals, s'est vue infliger par l'OFAC une amende de **1 198 000 dollars** pour avoir vendu sans autorisation des métaux cubains (nickel) de 2003 à 2006.
- L'administration Obama vient d'imposer une amende de **110 000 dollars** à la société **Varel Holdings**, spécialisée dans la fabrication de tarières pour forages pétroliers, pour avoir exporté des technologies à Cuba. Selon l'OFAC, de juin 2005 à juin 2006, « une filiale étrangère de Varel Holdings a réalisé onze exportations de biens dans lesquelles Cuba ou un ressortissant cubain était impliqué. Il s'agit là de l'amende la plus forte infligée durant l'exercice fiscal actuel.
- Le 30 avril, l'OFAC a fait savoir qu'elle avait infligé une amende de 2 000 dollars à la société étasunienne **EFEX Trade LLC** pour avoir sans autorisation prêté des services d'envois de fonds familiaux impliquant Cuba.
- En juillet 2008, la société **Platte River Associates de Boulder (Colorado)** a été accusée de « **commerce avec l'ennemi** » pour avoir censément transféré des technologies à Cuba, concrètement d'avoir livré un logiciel technique spécialisé d'ordinateur et de formation à l'informatique utilisé ensuite pour créer un modèle d'exploration et de développement potentiel de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales cubaines, sans avoir reçu l'autorisation pertinente du département du Trésor. Les cadres de cette société pourraient se voir infliger des peines de jusqu'à dix ans de privation de liberté.
- La filiale brésilienne de la société **Purolite** n'a pas pu vendre des résines cationiques sélectives pour nickel et cobalt à l'Institut cubaine de science et de technologie des matériaux (IMRE) en vue d'en tester l'emploi dans le traitement des latérites, ce qui entraînerait, en cas de succès, des augmentations importantes dans la récupération de nickel et cobalt, ainsi qu'une réduction des coûts de production. La direction régionale de Purolite pour l'Amérique latine a affirmé qu'« en tant que société étasunienne, elle n'a pas le droit de nouer des relations commerciales avec Cuba ».

Les préjudices causés par le blocus à l'**industrie sidérurgique et de constructions mécaniques** sont évalués à **38 164 000 dollars**. Ce manque à gagner aurait pu permettre d'acheter 139 284 réfrigérateurs ou 1 173 423 tôles galvanisées permettant de couvrir 49 261 logements de 70 mètres carrés chacun.

- Le blocus renchérit la matière première destinée à la fabrication d'équipements médicaux. Ainsi, les pertes concernant l'achat d'acier dans des régions plus éloignées se sont montées à 96 500 000 dollars, cette somme ayant permis de fabriquer les dix-sept lave-mains à pédale ou fémoraux nécessaires au service de néonatalogie de la maternité Docteur Eusebio Hernández qui offre des services à une grande population, ou de répondre aux besoins des urgences de l'hôpital pédiatrique Juan Manuel Márquez, ces produits étant indispensables aux blocs opératoires de ces hôpitaux.
- L'**extraterritorialité** du blocus a porté préjudice à la société cubaine **ACINOX** quand elle a voulu acheter un transformateur de 124 MW MVA pour la sous-station électrique de 220 kv d'Antilla de Acero. Quand elle a voulu l'acheter dans un pays latino-américain, la société Siemens a réagi : « Nous ne pouvons pas vendre à Cuba car, bien que société allemande, nous suivons certaines règles étasuniennes. »
- Quelque chose de similaire est survenu en janvier 2009 : la société **ALCOA-Espagne** a refusé une requête d'achat de profilés d'aluminium de la société de commercialisation cubaine ALCUBA, la réponse ayant été la suivante : « *En réponse à votre demande d'information sur des livraisons d'aluminium, nous tenons à vous faire savoir que, société dont le siège social est aux USA, il ne nous est pas permis de satisfaire votre demande à cause des restrictions actuelles au commerce avec Cuba.* »

L'**industrie légère** a aussi été touchée directement par le blocus. D'avril 2008 à avril 2009, les pertes ont été calculées à **18 700 000 dollars**.

- La société CETRO, l'union Suchel et la société TEXORO de l'Union textile ont subi des pertes d'autour de 1,9 million de dollars pour retard dans l'arrivée d'intrants destinés à la fabrication de savons de toilette et de ménage, entre autres produits, ce retard découlant de la nécessité d'acheter sur des marchés lointains.

#### **4. OPPOSITION À LA POLITIQUE DE BLOCUS GÉNOCIDAIRE**

La communauté internationale a prêté une attention accrue ces derniers mois aux relations bilatérales entre les USA et Cuba, ce qui indique que la demande de levée du blocus et de cessation de la politique hostile contre un petit pays est plus forte et solide que jamais.

Le 29 octobre dernier, pour la dix-septième fois consécutive, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté à une majorité écrasante et plus élevée que jamais la résolution 63/7 intitulée : « Nécessité de lever le blocus

économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Ainsi donc, 185 États membres de l'Assemblée générale ont de nouveau appelé catégoriquement l'administration étasunienne à mettre fin à cette politique illégale et génocidaire contre le peuple cubain, cet appui de la communauté internationale étant dans le droit fil de son refus de l'application de mesures économiques, commerciales et financières unilatérales à effets extraterritoriaux et contraire au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies.

De nombreuses voix s'élèvent dans le monde contre cette politique inhumaine. En voici quelques exemples pour la période analysée :

- Le **16 mai 2008**, le Cinquième Sommet Amérique latine et Caraïbes/Union européenne, tenu à Lima (Pérou), a adopté une déclaration dont l'un des paragraphes signale : « Nous repoussons fermement toutes les mesures de nature unilatérale et à effet extraterritorial qui seraient contraires au droit internationale et aux normes de libre-échange généralement acceptées. Nous sommes d'accord que ces pratiques représentent une grave menace au multilatéralisme. Aussi, et en référence à la résolution A/RES/62/3 de l'Assemblée générale des Nations Unies, réaffirmons-nous nos positions bien connues sur l'application des dispositions extraterritoriales de la loi Helms-Burton. »
- Le **3 octobre 2008**, les chefs d'État ou de gouvernement du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), réunis à la Sixième Conférence au sommet (Ghana), ont adopté la Déclaration d'Accra dans laquelle ils « condamnent le recours à des mesures coercitives unilatérales, telles que les sanctions illégales adoptées contre certains pays en développement dans le but de les empêcher d'exercer leur droit de décider de leur système politique, économique et social, et ils repoussent l'application de lois et de mesures unilatérales et extraterritoriales contraires au droit international, telle la loi Helms-Burton. »
- Le **8 décembre 2008**, les chefs d'État ou de gouvernement de Cuba et des pays constituant la Communauté des Caraïbes (CARICOM), réunis à leur Troisième Sommet, ont adopté une déclaration dans laquelle ils exhortent à « *la levée du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba* », et pressent instamment « *l'administration étasunienne à écouter l'appel de l'immense majorité des membres des Nations Unies et à lever sans retard le blocus économique, commercial et financier injuste qu'elle*

*impose à la République de Cuba et à cesser d'appliquer les mesures adoptées le 6 mai 2004. »*

- Le **17 décembre 2008**, les chefs d'État ou de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à leur Premier sommet sur l'intégration et le développement, ont adopté une Déclaration spéciale sur la nécessité de lever le blocus économique contre Cuba, repoussant « *de la manière la plus énergique l'application de lois et de mesures contraires au droit international, telle la loi Helms-Burton... ont exhorté le gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à leur application... et à respecter les disposition des dix-sept résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et à lever leur blocus économique, commercial et financier contre Cuba. »*
- Les pays de l'Alliance bolivarienne des peuples de Notre Amérique (ALBA) ont repoussé à maintes reprises et catégoriquement le blocus imposé à Cuba par les USA. À leur Sommet de Cumaná (Venezuela), le **17 avril 2009**, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré leur condamnation du blocus économique, commercial et financier des USA contre Cuba et repris à leur compte « *la déclaration que tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adoptée le 16 décembre 2008 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dont l'application de la loi dite Helms-Burton. »*
- Les ministres des Affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la Réunion du Bureau de coordination du Mouvement tenue à La Havane du **27 au 30 avril 2009**, « *ont une fois de plus réitéré leur appel au gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre le fait qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et au principe de bon voisinage, cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Ils ont une fois encore demandé instamment le strict respect des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3 et 63/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'amplification du caractère extraterritorial du blocus contre Cuba et rejeté le renforcement des mesures adoptées par le gouvernement des États-Unis qui visent à resserrer ce blocus, ainsi que toutes les autres mesures appliquées récemment par le gouvernement des États-Unis contre le peuple cubain. »*
- À leur Sixième Sommet extraordinaire, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Alliance bolivarienne des peuples de Notre

Amérique/Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP), tenu à Maracay (Venezuela) le **24 juin 2009**, « ont ratifié leur condamnation absolue du blocus économique, commercial et financier des Etats-Unis contre Cuba et ont réitéré leur demande qu'il soit levé sans retard et inconditionnellement. »

L'opposition au blocus grandit aussi significativement aux USA mêmes.

Le **8 mai 2008**, la Commission de tourisme et des voyages de la Chambre des représentants a adopté une résolution dans laquelle elle demandait au président Bush, à la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice et au Congrès de lever les restrictions aux voyages à Cuba, en particulier depuis l'Alabama.

Le **27 mai 2008**, *The Washington Post* a publié un article intitulé « La folie du blocus contre Cuba », dans laquelle Eugene Robinson qualifiait cette politique d' « incroyablement stupide... infantile, irresponsable et contre-productive ».

Du **23 au 25 septembre 2008**, la société Zogby Internacional et Diálogo Interamericano ont fait un sondage auprès de 2 700 électeurs étasuniens probables sur différents points concernant l'Amérique latine. Au sujet de Cuba, ce sondage a montré qu'environ 60 p. 100 des personnes étaient d'avis que les Usa devaient réviser leur politique et permettre le commerce avec ce pays, et 68 p. 100 étaient d'accord pour que tous les Étatsuniens puissent voyager dans l'île.

Le **17 octobre 2008**, la revue *Science* prônait dans un éditorial signé par le secrétaire des Relations internationales de l'Académie des sciences de Cuba et son homologue étasunien la levée des restrictions aux échanges universitaires et savants.

Le **24 octobre 2008**, Alberto Rodríguez, représentant de la société médico-pharmaceutique canadienne *Cari Med Canadá Trading Inc.*, qui participait au Huitième Congrès centraméricain et caribéen d'anesthésiologie, de réanimation et de douleur, tenu à La Havane, a dit : « Les autorisations qu'émettent les départements étasuniens du Trésor et du Commerce pour pouvoir vendre des produits à Cuba sont extrêmement restreintes et tombent dans des détails très poussés. » Selon lui, on leur demande des informations tout à fait absurdes. Il a aussi qualifié cet acte de « criminel, génocidaire et barbare » car il empêche Cuba d'avoir accès à des équipements médicaux et à des articles nécessaires pour sauver des vies humaines.

**En novembre 2008**, le Groupe d'étude sur Cuba (GEC) et la Brookings Institution ont financé un sondage réalisé par l'Université internationale de la Floride durant trois semaines ayant suivi les élections présidentiels en

vue de mesurer l'opinion des Cubano-Américains sur la politique étasunienne envers Cuba.

Selon cette enquête, 65 p. 100 était d'accord pour qu'on en revienne, en matière d'envois de fonds familiaux, aux conditions existant avant 2003 ; 66 p. 100 appuyait le rétablissement des voyages, et 67 p. 100 souhaitait la suppression des restrictions imposées aux États-Uniens. 79 p. 100 jugeait que le blocus n'avait pas fonctionné et 55 p. 100 demandait qu'il soit levé. 65 p. 100 était en faveur du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et 79 p. 100 estimait que les gouvernements devaient nouer un dialogue direct sur des points d'intérêt mutuel.

Le **4 décembre 2008**, un groupe d'organisations et d'associations en rapport avec le commerce, les voyages et l'agriculture a adressé au président-élu Barack Obama une lettre intitulée : « Réexaminer la politique des USA envers Cuba » dans laquelle il lui demandait d'aller au-delà des promesses électorales et de la réviser plus largement ; la lettre était signée de représentants autorisés de douze organisations, dont la Fédération agricole des USA, l'*American Society of Travel Agents* (ASTA), la Chambre de commerce des USA, le Conseil national du commerce extérieur et USA Engage. Ce même jour, l'ASTA demandait au président-élu de lever toutes les restrictions aux voyages à Cuba.

Le **23 février 2009**, le bureau du sénateur Richard Lugar, républicain de l'Indiana, divulguait un document intitulé : « Changer la politique envers Cuba dans l'intérêt national des États-Unis » et le distribuait au Sénat et notamment aux membres de sa commission des relations extérieures.

Après avoir reconnu l'échec de la politique étasunienne envers Cuba, le rapport donne une série de recommandations, parmi lesquels il faut signaler : remplacer la pose de conditions dans l'approche étasunienne par un rapprochement ou un engagement progressif ; lever les restrictions aux voyages et aux envois de fonds de la part de Cubano-Américains ; réviser les lois Torricelli et Helms-Burton, ainsi que les rapports de la Commission présidentielle pour une aide à Cuba libre ; renouer les conversations bilatérales, établir des stratégies de coopération en matière de migration et de lutte contre les drogues, et assouplir les mesures appliquées dans le domaine économique.

Le **23 février 2009**, quatorze législateurs adressaient une lettre à Obama pour soutenir « le libre-échange entre Cuba et les USA », au motif des avantages économiques qu'il apporterait aux deux pays.

Comme on peut le constater, un éventail toujours plus ample de l'opinion publique étasunienne perçoit la nécessité d'opérer un changement fondamental dans la politique de la Maison-Blanche par rapport à Cuba,

où la levée du blocus économique, commercial et financier constituerait un facteur clef.

## **CONCLUSIONS**

La conduite de l'administration étasunienne d'octobre 2008 – date de l'adoption de la résolution 63/7 – à mai 2009 confirme qu'elle n'a fait aucun pas significatif en vue de lever le blocus économique, commercial et financier qu'elle impose à Cuba. Au contraire, elle continue de ne faire aucun cas de la volonté de l'Assemblée générale, puisque de nombreuses actions de sa part ne font que renforcer cette politique de blocus.

Les préjudices économiques directs causés au peuple cubain par le blocus économique, commercial e financier jusqu'en décembre 2008 ont été calculés au plus bas à plus de **96 milliards de dollars**, soit **236 221 000 000 de dollars** aux cours actuels du dollar. Ce chiffre exclut les dommages directs causés à des cibles économiques et sociales par les sabotages et les actes terroristes encouragés, organisés et financés depuis les USA.

Le blocus économique, commercial et financier reste le principal obstacle au développement économique et social de Cuba, et à son relèvement après les trois cyclones qui l'ont dévastée en 2008.

Le blocus viole le droit international ; il est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il constitue une transgression du droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. Il est, par son essence et ses objectifs, un acte d'agression unilatérale et une menace permanente à la stabilité d'un pays. Il constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de tout un peuple. Il viole aussi les droits constitutionnels du peuple étasunien en restreignant sa liberté de voyager à Cuba. Il viole en plus les droits souverains de nombreux autres États par sa nature extraterritoriale.

Bien que la communauté internationale ne cesse de réclamer toujours plus un changement de politique envers Cuba, la levée du blocus et la normalisation des relations bilatérales, la nouvelle administration étasunienne d'Obama n'a absolument rien changé à la politique de blocus.

Le blocus n'est pas seulement illégal : il est moralement insoutenable. Il n'existe aucun autre système de sanctions unilatérales similaire maintenu depuis si longtemps contre aucun autre pays du monde. Les États-Unis doivent donc le lever sans plus de retards ni de prétextes.